

AVIS AU PUBLIC

obeler
fenneng:beetebuerg:
hunchereng
näerzeng

eis gemeng

Il est porté à la connaissance du public que conformément aux dispositions de l'article 60 § 2 de la loi du 18 juillet 2018 concernant la protection de la nature et des ressources naturelles, des

Travaux d'abattage d'un arbre sur un fonds inscrit au cadastre de la commune de Bettembourg, section A de Bettembourg, sous le numéro 1594/5790, sur demande de l'Administration communale de Bettembourg ont été autorisés par le Ministère de l'Environnement, du Climat et de la Biodiversité (Réf : 2026-000362).

Affichage : du 8 mai 2026 jusqu'au 8 août 2026 inclus.

Les intéressés sont invités à prendre connaissance de l'autorisation précitée.

L'abattage aura lieu sur le territoire de la commune de Bettembourg.

Fait à Bettembourg, le 4 mai 2026.

Jessica LOEVEN
Secrétaire Communale p.d.

Jean Marie JANS
Bourgmestre

